

Séance du conseil municipal du 17 juillet 2015 (20h30)

Convocation adressée le 10 juillet 2015.

Présents : M. DEULOFEU Nicolas, M. FOUCHER Emilien, Mme MORICE Claire, M. LOUVEL Frédéric, M. LEMESLE Matthieu, M. BROSSARD Kevin, M. GERAULT Marc, Mme SACAZE Catherine, Mme LOUTELLIER Emilie, Mme BEAUFILS Laurence, M. CHRETIEN Hervé, M. PIEAU Christian, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : Messieurs GEFFRARD Joseph, BODIN Thierry et PERCHARD Nicolas.

Secrétaire de séance : a été élu Monsieur CHRETIEN Hervé

Pouvoir de vote : néant

Approbation du compte-rendu de la séance du 19 juin 2015

Ordre du jour de la séance :

- Projet mise en séparatif des réseaux eaux usées et eaux pluviales de la rue Marie Moreau :
 - présentation du rapport projet et de son estimatif des travaux soumis à approbation du conseil municipal ;
 - demande de subvention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et du conseil départemental 53 ;
 - lancement de la procédure de consultation des entreprises pour les travaux ;
- Décision modificative budgétaire n° 3/2015 : en dépenses et en recettes d'investissement à l'article 16813 pour 15 000 € (demandé par le comptable du trésor) ;

Partie 1 : sujets soumis à délibération :

Mise en séparatif des réseaux de la rue Marie Moreau :

Monsieur le Maire laisse la parole à M. POULAIN, du cabinet NTE, qui présente aux élus le rapport projet des travaux de mise en séparatif des réseaux eaux usées/eaux pluviales de la rue Marie Moreau.

Il est rappelé aux élus que les travaux de mise en séparatif des réseaux de cette rue étaient classés en priorité 1 dans l'étude de diagnostic de l'assainissement collectif.

Le réseau de la rue Marie Moreau est un réseau unitaire c'est-à-dire qui collecte aussi bien les eaux usées que les eaux pluviales.

M. POULAIN indique que le projet consiste à la pose d'une nouvelle canalisation d'assainissement destinée à la collecte des eaux usées sur une longueur de 259 ml, la pose de regards de visite, à réutiliser le réseau unitaire pour la collecte des eaux pluviales, dévier les eaux pluviales de la rue du Nifiou et la pose de boîtes de branchement au droit de chaque branchement particulier.

Il est présenté aux élus le projet de mise en séparatif chez les particuliers dont le rejet est unitaire, soit 9 habitations en non-conformité.

M. POULAIN présente au conseil municipal le coût estimatif de ces travaux, soit 90 745 € HT, à rajouter entre 6 et 10 000 € s'il est constaté de la présence d'amiante sur les réseaux actuels.

Et pour terminer il est soumis aux élus le planning de la procédure et des travaux.

M. le Maire remercie M. POULAIN pour cette présentation

Projet travaux mise en séparatif réseaux EU/EP rue Marie Moreau (2015-07-01)

Monsieur le Maire a présenté au conseil municipal le rapport projet établi par le Cabinet NTE concernant les travaux de mise en séparatif des réseaux Eaux Usées/Eaux Pluviales de la rue Marie Moreau.

Le projet consiste en la pose d'une nouvelle canalisation d'assainissement destinée à la collecte des eaux usées sur une longueur de 259 ml, la pose de regards de visite, réutiliser le réseau unitaire pour la collecte des eaux pluviales, dévier les eaux pluviales de la rue du Nifiou et la pose de boîtes de branchement au droit de chaque branchement particulier.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 90 745 € HT, auquel il faudra rajouter selon le cas 6 000 à 10 000 € s'il est constaté la présence d'amiante sur le réseau actuel, plus des frais d'études annexes (Coordinateur SPS, frais contrôle test de réception des travaux).

Il est également prévu en travaux supplémentaires pour la mise en conformité de 9 branchements chez les particuliers (mise en séparatif chez les particuliers dont le rejet est unitaire), dont le coût total est estimé à 20 171,50 € HT. M. le Maire indique qu'il a obtenu l'accord des 9 particuliers concernés qui se sont engagés à la mise aux normes de leur branchement. M. le Maire propose au conseil municipal que la Commune de La

Gravelle réalise la mise en conformité des 9 branchements, charge ensuite à la Commune de se faire rembourser le coût des travaux auprès de ces particuliers concernés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 12 voix pour » approuve le projet des travaux de mise en séparatif des réseaux EU/EP de la rue Marie Moreau, ainsi que les travaux supplémentaires de mise en conformité des 9 branchements chez les particuliers.

Demande subvention Agence de l'Eau pour les travaux mise en séparatif réseaux EU/EP rue Marie Moreau (2015-07-02)

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les travaux cités en objet peuvent faire l'objet d'une subvention de l'Agence de l'Eau Loire/Bretagne, au taux de 35 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 12 voix pour » décide de solliciter une subvention de l'Agence de l'Eau Loire/Bretagne pour les travaux de mise en séparatif des réseaux eaux usées/eaux pluviales de la Rue Marie Moreau, travaux estimés à 90 745 € HT (+ coût supplémentaire si présence d'amiante dans le réseau actuel), plus les frais d'études annexes et une partie de la mission maîtrise d'œuvre du Cabinet NTE, et autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires à cette demande.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le plan de financement prévisionnel de ces travaux :

| | |
|--|-------------|
| Estimation des travaux | 90 745 € HT |
| Mission maîtrise d'œuvre Cabinet NTE | 12 264 € HT |
| Frais étude annexes (SPS, contrôle test de réception ...)..... | 4 800 € HT |
| Subvention Agence de l'Eau (35%)..... | 37 733,15 € |
| Subvention Conseil Départemental 53 (30 %) | 27 092,70 € |
| Reste à la charge de la Commune | 42 983,15 € |

Demande subvention du Conseil Départemental 53 pour les travaux mise en séparatif réseaux EU/EP rue Marie Moreau (2015-07-03)

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les travaux cités en objet peuvent faire l'objet d'une subvention du Conseil Départemental de la Mayenne, au taux de 30 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 12 voix pour » décide de solliciter une subvention du Conseil Départemental 53 pour les travaux de mise en séparatif des réseaux eaux usées/eaux pluviales de la Rue Marie Moreau, travaux estimés à 90 745 € HT (+ coût supplémentaire si présence d'amiante dans le réseau actuel) plus les frais d'études annexes et le coût de la mission de maîtrise d'œuvre, et autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires à cette demande.

Le conseil municipal adopte le plan de financement prévisionnel de ces travaux :

| | |
|--|-------------|
| Estimation des travaux | 90 745 € HT |
| Mission maîtrise d'œuvre Cabinet NTE | 12 264 € HT |
| Frais étude annexes (SPS, contrôle test de réception ...)..... | 4 800 € HT |
| Subvention Conseil Départemental 53 (30 %) | 27 092,70 € |
| Subvention Agence de l'Eau | 37 733,15 € |
| Reste à la charge de la Commune | 42 983,15 € |

Le coût des travaux subventionnables par le Conseil Départemental n'inclut pas les travaux sur le réseau eaux pluviales (soit moins 17 500 €).

Demande subvention Agence de l'Eau pour les travaux de mise en conformité de 9 branchements chez les particuliers (2015-07-04)

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que l'Agence de l'Eau Loire/Bretagne peut subventionner les travaux de mise en conformité des branchements individuels chez les particuliers, au taux de 35 %.

M. le Maire rappelle aux élus qu'ils ont décidé la réalisation des travaux de mise en conformité des 9 branchements chez les particuliers, suite à la mise en séparatif des réseaux EU/EP de la rue Marie Moreau.

M. le Maire indique que la Commune se fera rembourser par chaque particulier le coût des travaux moins la subvention Agence de l'Eau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 12 voix pour » décide de solliciter une subvention de l'Agence de l'Eau Loire/Bretagne pour les travaux de mise en conformité des 9 branchements dont le coût des travaux a été estimé à 20 171,50 € HT et arrête comme suit le plan de financement de ces travaux :

| | |
|---|----------------------------------|
| coût des travaux estimés à : | 20 171,50 € HT (24 205,80 € TTC) |
| subvention Agence de l'Eau Loire/Bretagne 35 % | 7 060,02 € |
| Remboursement par les particuliers (24 205,80 – 7 060,02) | 17 145,78 € |

Lancement consultation des entreprises pour le projet travaux mise en séparatif réseaux EU/EP rue Marie Moreau (2015-07-06)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 12 voix pour » décide de lancer la procédure de consultation des entreprises, pour les travaux de mise en séparatif des réseaux eaux usées et eaux pluviales de la rue Marie Moreau, selon la procédure adaptée en application de l'article 26 du Code des Marchés Publics (travaux estimés à 90 745 € HT par le Cabinet NTE).

Le conseil municipal donne délégation de pouvoir et de signature à M. le Maire pour lancer cette procédure de consultation des entreprises.

Décision modificative budgétaire n° 3/2015 Budget Commune (2015-07-05)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la décision modificative budgétaire n° 3/2015 ci-dessous détaillée :

| Article/chapitre | Investissement | | Fonctionnement | |
|-----------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Budget primitif 2015 | 289 195,36 € | 289 195,36 € | 590 567 € | 590 567 € |
| DM n° 1/2015 (7/05/2015) | | | | |
| Art « 022 » dép imprévues | | | - 150 € | |
| Art « 6574 » subvention | | | + 150 € | |
| DM n° 2/2015 (19/06/2015) | | | | |
| Article 020 dép imprévues | - 2 500 | | | |
| Article 2132 Immeuble | + 2 500 | | | |
| Article 2313 construction | - 34 557,36 | | | |
| Article 2151 travaux voirie | + 34 557,36 | | | |
| Article 022 dépenses imprévues | | | - 750 | |
| Article 658 charges diverses | | | + 750 | |
| Total après D.M | 289 195,36 € | 289 195,36 | 590 567 € | 590 567 € |
| DM Technique du 8/07 Cession | 543,36 € | 543,36 € | 15 543,36 € | 15 543,36 € |
| Total après DM Technique | 289 738,72 € | 289 738,72 € | 606 110,36 € | 606 110,36 € |
| DM n° 3/2015 du 17/07/2015 | | | | |
| Art 16813 emprunt | 15 000,00 € | | | |
| Art 16813 Emprunt | | 15 000,00 € | | |
| TOTAL après DM n° 3 | 304 738,72 € | 304 738,72 € | 606 110,36 € | 606 110,36 € |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 12 voix pour » a voté la décision modificative budgétaire n° 3/2015 du Budget Commune, ci-dessus détaillée.

Partie 2 : sujets non soumis à délibération :

Divers :

- M. LEMESLE indique que plusieurs familles lui ont fait part de leur désarroi suite à la fermeture du centre de loisirs organisé par Ca coule de Source à la rentrée de septembre 2015 et au fait que les enfants de moins de 4 ans n'étaient pas acceptés au centre de loisirs de St Pierre la Cour. Plusieurs élus regrettent que l'essai de ce centre de loisirs ne se soit pas effectué jusqu'en décembre 2015. D'autres élus ont fait remarquer la faible fréquentation aussi bien le mercredi que durant les vacances de ce centre de loisirs et ont tenu à souligner le coût pris en charge par la Commune de janvier à août (15 756,60 € = subvention à Ca Coule de Source).

Il est demandé si la Commune ne pourrait pas mettre en place un système de garderie le mercredi après-midi en période scolaire avec la cantine avant. M. le Maire indique qu'il va se renseigner et que ce sujet sera à l'ordre du jour du prochain conseil du 11 septembre.

- Plusieurs élus ont souhaité revenir sur le déroulement de la fête communale des 4 et 5 juillet 2015.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucun conseiller municipal ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 22h.

Signatures :

| | | |
|----------------------------|------------------|---------------------------|
| DEULOFEU Nicolas | FOUCHER Emilien | GEFFRARD Joseph ABSENT |
| MORICE Claire | LOUVEL Frédéric | BODIN Thierry ABSENT |
| LEMESLE Matthieu | BROSSARD Kévin | GERAULT Marc |
| PERCHARD Nicolas ABSENT | SACAZE Catherine | LOUTELLIER Emilie |
| BEAUFILS Laurence | CHRETIEN Hervé | PIEAU Christian |